

Communiqué de presse

Suite à la situation sanitaire que nous rencontrons au sein des établissements scolaires (cas croissants de cas déclarés positifs à la COVID-19) et au manque d'enseignants pouvant encadrer les apprentissages, le Pouvoir organisateur « Ville de Liège », conformément à la demande de Pierre STASSART, Échevin de l'Instruction publique, a décidé, pour l'Enseignement secondaire de la Ville de Liège, de mettre en place les dispositions suivantes qui seront d'application dès lundi 26 octobre et jusqu'au congé d'automne :

Concernant l'Enseignement général et technique de transition pour les 5e et 6e : les cours se donneront en distanciel à 100% ;

Concernant l'Enseignement technique et professionnel, seuls les cours de pratique professionnelle seront organisés au sein des établissements pour les élèves de 5e, 6e et 7e années. Une alternance en termes de présences est encouragée le cas échéant ;

Les stages continuent d'être organisés tout en respectant les règles sanitaires fixées pour les secteurs d'accueil.

Le Pouvoir organisateur « Ville de Liège » demande en outre à ses écoles d'éviter les regroupements à l'intérieur de l'école (cantine, trottoir, abords de l'école, abris de bus...) et de respecter en tous lieux les gestes barrière.

Pour rappel, la Haute École de la Ville de Liège (HEL) fonctionne d'ores et déjà en distanciel depuis ce lundi 19 octobre.

La situation sera réévaluée le 12 novembre.

Contact presse :

Quentin Heylen

qheylen@ecl.be

0474 65 09 83